

Point à l'ordre du jour n°20210702-18

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 2 juillet 2021**

Objet : Contrat d'organisation entre Paris Musées et la Guggenheim Museum Bilbao Foundation pour l'exposition hors les murs « From Fauvism to Surrealism : Masterpieces from the Musée d'Art Moderne de Paris » organisée au Musée Guggenheim, Bilbao, du 11 février au 22 mai 2022

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

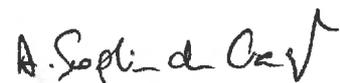
Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention liant la Fondation du Musée Guggenheim de Bilbao à l'établissement public Paris Musées, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Soixante-deux virgule cinq pourcent (62.5%) de la recette totale (soit 125 000 euros hors taxes) sera inscrit au budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice 2021, et trente-sept virgule cinq pourcent (37.5%) de la recette totale (soit 75 000 euros hors taxes) sera inscrit au budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice 2022.

Par délégation, la Directrice générale



Anne-Sophie de Gasquet